

(45)

Canton du Valais	Commune de St - Luc
CADASTRE FORESTIER	
Mise à l'enquête selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts.	
Légende:	
Forêt: Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones de constructions et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.	
Périmètre de la zone de construction	
Le géomètre: Sierre, le 4. 7. 95	L'ing. forestier: L'inspecteur d'arrondissement 4 Venthône, le 6.7.95 Turtmann, le 7. 8. 95
CHRISTOF FREI Geometer Official 	

Vom Staatsrat genehmigt
In der Sitzung vom 04.03.2000
Siegebohr: Fr. 640.-
Bestätigt:
Der Staatskanzler:



Géomètre officiel Sierre